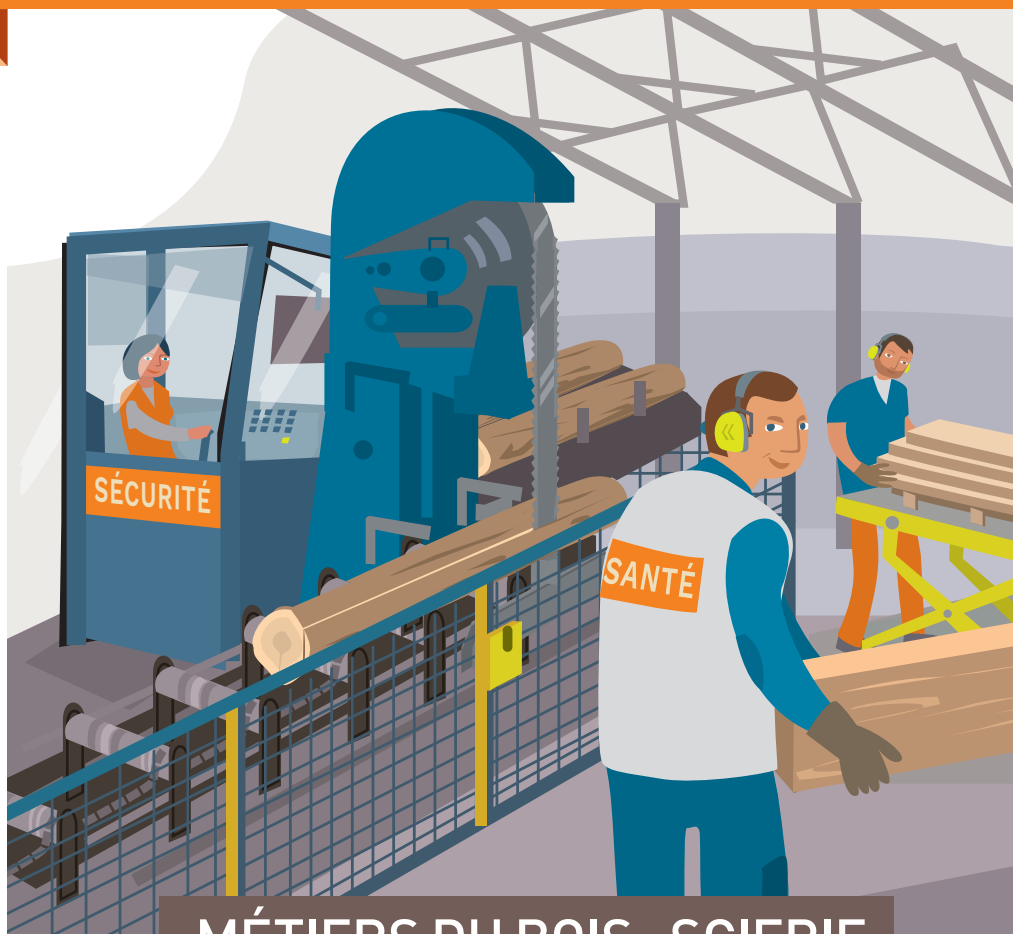


Santé au travail : passez à l'action !



MÉTIERS DU BOIS : SCIERIE

+ **COVID-19**
Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Transition numérique, exigences des clients, forte concurrence, difficultés à recruter une main d'œuvre qualifiée : les scieries sont confrontées à de nombreux défis.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés.

Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

DANS VOTRE PROFESSION :

140 000

JOURNÉES **PERDUES** PAR AN

52%

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL LIÉS AUX **MANUTENTIONS MANUELLES**

22%

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL LIÉS AUX **MACHINES ET OUTILS**

20%

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DÛS AUX **CHUTES**

EN MOYENNE :

65

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT DU TRAVAIL

260

JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE PROFESSIONNELLE



Source : Cnam
et MSA

LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS
ET AUX ARTICULATIONS**



COUPURES, BLESSURES

PASSEZ À L'ACTION

↓ **Réduisez les manutentions manuelles, les postures inconfortables et les gestes répétitifs**

- Choisissez des équipements permettant de limiter les reprises manuelles (rouleaux, convoyeurs, éjecteurs, retourneurs, plage de reprise, vis de manutention, etc.).
- Facilitez l'utilisation des aides à la manutention (ponts roulants, palonniers, tables élévatoires, transpalettes électriques, tréteaux en grosses sections pour poser les planches et limiter les postures de flexion, etc.).
- Favoriser l'entraide pour porter les pièces lourdes et organisez l'alternance des tâches.
- Formez le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

↓ **Limitez les risques de blessures lors de l'usage des machines et des outils**

- Organisez et planifiez la maintenance préventive des machines et outils de coupe.
- Aménagez l'environnement de travail pour éviter que l'opérateur ne se trouve à proximité de pièces et d'organes en mouvement (grilles, barrages immatériels, portes d'accès, capotages, passerelles, etc.).
- Établissez des procédures de consignation et déconsignation des énergies pour toutes opérations de maintenance, entretien et nettoyage.
- Formez les opérateurs à l'utilisation des machines, aux opérations de maintenance et au port des équipements de protection individuelle (EPI).



CHUTES

↓ Limitez les risques de chute

- Maintenez en bon état et nettoyez les sols ; balisez les inégalités de surface ou les obstacles, rangez les zones de travail, de stockage et de circulation.
- Installez des protections pour éviter les chutes de hauteur (barrières, garde-corps, passerelles, etc.).
- Utilisez des plates-formes de travail sécurisées pour toute intervention en hauteur (plateformes individuelles roulantes, etc.). Formez les opérateurs à l'utilisation de ces équipements.
- Faites porter les EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes, etc.).



BRUIT

↓ Limitez les risques liés au bruit

- Aménagez le bâtiment de manière à limiter les risques d'exposition au bruit (isoler la cabine de pilotage, sortir le broyeur du hall de production, éloigner les bureaux, etc.).
- Choisissez des machines et des outils moins bruyants lors de l'achat ou du remplacement des accessoires (lames, disques).
- Encoffrez les machines les plus bruyantes lorsque cela est possible et maintenez en état les capotages.
- Formez et informez les salariés (signalétique).
- Mettez à disposition des salariés des EPI adaptés (casque communicant, casque anti-bruit, bouchons d'oreilles moulés, etc.).

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité de vos services et votre productivité.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.



OUI

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.

→ Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/scieries

 www.ssa.msa.fr

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/bois

 www.msa.fr/sst



En partenariat avec :



Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles
www.inrs.fr



Assurance Maladie -
Risques professionnels
www.ameli.fr/entreprise